

1344

Monsieur E. Potier, Membre de l'Institut

Hommage de l'Auteur

C. Jørgensen

Commissaire adj. Cab. S.

M. d. l. h. - Copenhague -

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET DES LETTRES DE DANEMARK
EXTRAIT DU BULLETIN DE L'ANNÉE 1904. N° 5

NOTES SUR LES MONNAIES D'ATHÈNES

I. SOLON ET LA MONNAIE D'ATHÈNES

II. UNE PRÉTENDUE DRACHME DU TEMPS DE CONON

PAR

C. JØRGENSEN

Bibliothèque Maison de l'Orient



149186

NOTES SUR LES MONNAIES D'ATHÈNES

I. SOLON ET LA MONNAIE D'ATHÈNES. II. UNE PRÉTENDUE DRACHME DU TEMPS DE CONON

PAR

C. JØERGENSEN

I.

Si les renseignements que nous fournit Aristote (*Constitution d'Athènes*, chap. X) sur la réforme introduite par Solon dans les systèmes métrique et monétaire d'Athènes sont très sommaires, ils sont en revanche d'une précision remarquable.

Au début du chapitre en question, Aristote cite, en fait de mesures populaires prises par Solon: 1^o certaines parties des lois qu'il a mentionnées précédemment; 2^o la réduction des dettes, qui était du reste antérieure aux lois; 3^o et postérieurement à ces deux premières réformes, l'augmentation des poids et mesures ainsi que de la monnaie¹. On remarquera l'ordre de l'énumération: les mesures, les poids, et ensuite les monnaies; c'est à cette tripartition que se rapportent les remarques du passage suivant²: „Car c'est sous lui (Solon) qu'on adopta des mesures plus grandes que les phidoniennes, et la mine qui jusqu'alors avait eu le poids de 70 drachmes, fut complétée et portée à 100 drachmes. L'ancienne monnaie était le didrachme.“

¹ *Ἀθην. πολ.* it. ed. Blass, X. Ἐν [μὲν οὖν τ]οῖς νόμοις ταῦτα δοκεῖ θεῖναι δημοτικά, πρὸ δὲ τῆς νομοθεσίας ποιήσα[ς] τὴν τῶν χρ[ο]σῶ[ν ἀπο]χοπὴν, καὶ μετὰ ταῦτα τὴν τε τῶν μέτρων καὶ σταθμῶν καὶ τὴν τοῦ νομισματός αὐξήσαν.

² Ἐπ' ἐκείνου γὰρ ἐγένετο καὶ τὰ μέτρα μείζω τῶν Φειδωνείων, καὶ ἡ μὲν πρότερον [ἄγο]ρσα [σ]ταθμ[ὸν] [ἔ]βδομήχοντα δραχμῶς ἀνεπληρώθη ταῖς ἑκατόν. ἦν δ' ὁ ἀρχαῖος χαρακτήρ διδραχμον.

Cette dernière phrase notamment, d'une rédaction très concise, a donné lieu à des interprétations erronées; mais les lecteurs contemporains d'Aristote la comprenaient sans difficulté, car ils avaient comme monnaie principale, comme statère, le tétradrachme. La phrase se laisse donc compléter de la sorte: l'ancienne monnaie était le didrachme et non pas le tétradrachme que nous avons actuellement depuis le temps de Solon.

Le passage se termine par ces lignes qui n'ont pas été expliquées jusqu'à présent d'une manière satisfaisante: „Il établit en outre un système de poids applicable à la monnaie, 63 mines faisant un talent et l'excédent de trois mines se répartissant sur le statère et les autres fractions de poids (divisions monétaires)¹.“

Aristote s'est exprimé deux fois de suite d'une manière assez peu logique en disant d'abord que l'ancienne mine (-poids) égalait 70 drachmes tandis que la nouvelle en faisait 100, car jamais il n'y a eu de mine de 70 drachmes² pas plus qu'il n'y a eu de talent de 63 mines, comme il le dit plus loin. Mais le sens est toutefois très clair: l'ancienne mine pesait le même poids que 70 drachmes du nouveau système, et la différence entre le poids du talent monétaire et celui du talent ordinaire était la même qu'entre 63 mines-poids et 60 mines-poids suivant le système commercial ordinaire.

Avant la découverte du traité d'Aristote sur la Constitution d'Athènes on avait eu recours, pour comprendre les changements introduits par Solon dans le système monétaire, au

¹ Ἐποίησε δὲ καὶ σταθμὰ πρὸς τὸ νόμισμα, τ[ρ]εῖς καὶ ἐξήκοντα μνᾶς τὸ τάλαντον ἀγούσας, καὶ ἐπίθενεμῆθησαν [αἱ τ]ρεῖς μναὶ τῷ στατήρι καὶ τοῖς ἄλλοις σταθμοῖς.

² On a cité à l'appui de la théorie d'une division de la mine monétaire en 70 drachmes au lieu de 100, des passages tirés d'inscriptions relativement récentes (voir Th. Reinach, Acad. d. Inscr. 10 déc. 1903), mais les passages en question ne nous semblent avoir aucun rapport avec le système monétaire introduit par Solon.

chapitre XV de la Vie de Solon par Plutarque, où l'on trouve invoqué le témoignage d'Androtion (historien et homme politique, contemporain plus âgé de Démosthène et d'Aristote). Androtion avait émis une hypothèse qui faisait consister la *seisachtheia* de Solon 1^o dans un abaissement du taux de l'intérêt, 2^o dans l'augmentation des mesures et 3^o dans la modification de la valeur monétaire¹. Cependant Plutarque ne trouve pas que cette manière de voir soit confirmée par d'autres témoignages, en particulier par les poèmes de Solon. Suivant Plutarque, Androtion aurait fait valoir à l'appui de son-hypothèse que les 73 drachmes (c'est le nombre indiqué par lui) étant devenues 100 drachmes, la valeur de la drachme avait dû diminuer et le débiteur aurait dépensé moins en payant le montant nominal de la dette.

Ce raisonnement n'a plus aucune portée depuis que nous savons par Aristote que les poids et les valeurs monétaires avaient été augmentés et non diminués par Solon. Voilà donc un fait absolument nouveau que nous apprend Aristote.

De cette proportion 73 : 100 entre les anciennes drachmes et les nouvelles, proportion indiquée par Androtion, on a voulu conclure que le système monétaire aboli par Solon était celui des Éginètes. Le poids normal des didrachmes éginétiques est de 12^{gr},57, celui des tétradrachmes attiques est de 17^{gr},47; le didrachme attique ne pesait donc que 8^{gr},74, et le rapport entre 12,57 et 8,74 est à peu près 100 : 73. Nous obtenons ainsi une drachme attique dont le poids est inférieur d'un quart environ à celui de la drachme d'Égine.

Chez Aristote la chose est exposée d'une manière différente. D'après lui il s'agit d'une augmentation de la mine: la nouvelle est à l'ancienne comme 100 est à 70; et le statère est

¹ Plut. *Solon* XV (Sintenis) καὶ τοὶ τινὲς ἔγραψαν, ὧν ἐστὶν Ἀνδροτίων, οὐκ ἀποκοπῇ χρηῶν ἀλλὰ τόκων μετρίωτηι κουφισθέντας ἀγαπῆσαι τοὺς πένητας, καὶ σεισάγθειαν ὀνομάσαι τὸ φιλανθρώπουμα τοῦτο καὶ τὴν ἄμα τοῦτῳ γενομένην τῶν τε μέτρων ἐπαύξησιν καὶ τοῦ νομίσματος τιμῆν.

augmenté dans la même proportion: le didrachme est remplacé par le tétradrachme. Or l'ancien didrachme devant toujours être estimé égal à celui d'Égine, de 12^{gr},57, nous voyons en le comparant au tétradrachme attique, de 17^{gr},47, que le rapport est sensiblement 70 à 100 ($100 \times 12,57 = 1257$ et $70 \times 17,47 = 1223$). Aristote ne dit pas que la valeur commerciale de la monnaie en fût augmentée, ni diminuée. Un tel résultat ne s'obtient pas par des changements de volume ou de poids de la monnaie, et nous regardons comme peu probable que les créanciers se soient contentés d'un poids d'argent inférieur à leur dû, comme le pense Androtion. Il y a toutefois concordance entre les renseignements que nous tenons d'Aristote et ce qui avait été généralement cru jusqu'à ce jour, à savoir que Solon remplaça le système monétaire éginétique, employé à Athènes, par un autre d'étalon différent. L'étalon introduit par Solon, nous le connaissons par ailleurs: c'était celui dont on se servait en Eubée.

Sur ce point les données fournies par Aristote n'ont pas modifié l'idée qu'on se faisait jusqu'ici de la réforme monétaire de Solon; nous retrouvons chez lui, interprétés d'une manière probablement plus correcte, les faits déjà connus par la tradition des auteurs ci-dessus cités.

Sur les motifs qui auraient amené Solon à introduire un nouveau système monétaire et pondéral Aristote ne nous dit rien sinon que cette mesure fut prise au profit du parti démocratique. L'explication que nous tâcherons de donner ici sera donc de nature tout à fait hypothétique. — Si Solon a remplacé le système éginétique par celui d'Eubée il est évident qu'il comptait par là délivrer Athènes de toute dépendance d'Égine sous ce rapport¹. En choisissant une monnaie d'apparence plus considérable il a probablement voulu créer une monnaie commerciale seule de son espèce, qui pût supporter la concurrence de celles qui existaient déjà et parmi lesquelles

¹ U. Köhler, Athen. Mitth. X, p. 151 ss.

l'éginétique était de beaucoup la plus répandue. Et son projet a réussi, comme c'est aussi le cas pour tant d'autres institutions créées par lui, qui sont restées en vigueur : la monnaie introduite par Solon a beaucoup contribué à la prospérité du commerce d'Athènes ; les Athéniens en étaient fiers et à bon droit, à cause de son aloi et de son inaltérabilité (cf. les *Grenouilles* d'Aristophane, v. 720). Elle a été extrêmement répandue et imitée même dans des pays très lointains. Plus tard elle fournit le modèle de celles que frappa Alexandre le Grand. Ces dernières, qui suivaient le système attique, atteignirent une universalité qui n'a été égalée depuis que par celle des monnaies romaines.

Il convient de discuter ici le sens des dernières lignes du chapitre X où Aristote nous raconte une chose assez surprenante, à savoir : qu'il avait été décrété par Solon que le poids du talent monétaire dépasserait celui du talent ordinaire d'un excédent de trois mines, c'est-à-dire de 5 pour 100. Je m'explique cette remarque en supposant qu'on exigeait dans les pièces monétaires un poids supérieur à celui qui correspondrait au système pondéral qu'on allait introduire ; on obtiendrait ainsi un médium de valeur surrogatoire. En effet, un assez grand nombre des plus anciens tétradrachmes attiques présentent un excédent de poids, mais cet excédent se trouve réparti d'une manière un peu irrégulière, les monnaies qui en sont affectées n'étant pas toujours les plus anciennes ; les matériaux dont nous disposons actuellement ne permettent donc pas de vérifier directement l'existence d'une prescription aussi curieuse, et dans les périodes suivantes ce maximum de poids n'a sans doute été atteint que rarement à mesure qu'on a pu en constater l'inutilité. Sur ce sujet Aristote ne nous donne pas d'information précise et il est bien possible que la chose puisse être expliquée autrement.

Quant à la provenance du métal des monnaies frappées par Solon nous ne saurions rien affirmer avec certitude. D'après

Xénophon¹ les Athéniens de son temps n'avaient gardé aucun souvenir du temps où commença l'exploitation des mines d'argent attiques. L'opinion généralement reçue la faisait remonter à une époque très reculée. — Que Solon ait réellement fait frapper des monnaies, c'est ce dont le témoignage d'Aristote ne permet pas de douter. D'ailleurs les pièces éginétiques ont dû être remplacées par d'autres².

Si nous abordons maintenant une autre source importante, à savoir les monnaies conservées, nous devons d'abord nous demander s'il nous en reste qui peuvent être rapportées au temps de Solon. Un savant distingué autant par la prudence de ses hypothèses que par l'exactitude de son savoir, M. BARCLAY V. HEAD, a cru pouvoir répondre par l'affirmative, et les



Fig. 1.



Fig. 2.



objections qu'on lui a opposées ne l'ont pas fait changer d'opinion. Les tétradrachmes attiques de style archaïque se divisent en deux groupes nettement séparés: 1^o Les plus anciens (fig. 1—2), où la tête d'Athéna porte un casque non orné et où le nom de la ville est représenté par l'abréviation **AΘE** en caractères très archaïques. Le style date d'une époque archaïque très reculée. Les traits de la tête d'Athéna, le front oblique, le nez long, la pommette et l'œil proéminents peuvent être interprétés dans ce sens. Et il en est de même de la coiffure. 2^o Les tétradrachmes plus récents (fig. 3) sur lesquels le casque d'Athéna est orné de trois feuilles d'olivier dressées, et qui

¹ *πόροι* 4, 2; v. Fritze, *Zeitschr. f. Num.* 1895, p. 154.

² G. Gilbert, *Neue Jahrb. f. Philol. u. Päd.* 1896. T. 153, p. 542.

portent la légende abrégée **AΘE** en caractères moins archaïques, ont également des types d'un style archaïque postérieur. L'œil d'Athéna, moins saillant et moins globuleux que dans le premier groupe, a plutôt la forme allongée d'une amande; et la coiffure est également différente. — Il y a des décadrachmes du même style, de grandes pièces, dénotant, chez ceux qui les frappèrent, une certaine opulence et le désir de briller. — Dans ces



Fig. 3.

monnaies (du second groupe) la tête d'Athéna est d'un style qui rappelle de très près celui de certaines têtes de femmes des statues de l'Acropole qui avaient été renversées lors de la prise d'Athènes par les Perses, et qui datent par conséquent d'une époque antérieure à l'an 480 av. J.-C. Donc, à en juger par leur style, ces monnaies archaïques relativement récentes ont sans doute été créées sous la domination des Pisistratides, lorsque l'art archaïque était à son apogée (vers 520—480 av. J.-C.).

Par conséquent, les tétradrachmes du premier groupe d'un style plus ancien sont antérieurs à cette année de 520. Un examen attentif de cette catégorie de monnaies nous apprend qu'elles ont été en usage pendant une période fort longue: elles ne sont pas uniformes, et les modifications de style qu'on y découvre offrent des transitions depuis les plus anciennes, plus grossières et d'aspect exotique jusqu'à d'autres d'un style plus libre et en cela conforme au nouvel état de choses et offrant en même temps plus de ressemblances avec la sculpture attique telle que nous la connaissons.

Comme il ressort des planches I—II du Catalogue des monnaies d'Athènes conservées au British Museum (publié par M. B. HEAD), les tétradrachmes appartenant au groupe plus ancien comprennent un nombre de types assez considérable pour avoir pu s'étendre sur l'espace de 70 années

environ. Il va sans dire qu'en supputant le nombre des types nous devons ajouter à ceux que possède le British Museum tous ceux qu'on n'y trouve pas mais qui sont représentés dans d'autres musées et collections, et ceux qui ont été perdus. D'ailleurs le grand nombre des exemplaires des différents types qui nous sont parvenus témoigne d'une frappe abondante pendant une longue série d'années.

Si nous pouvons maintenant regarder comme établi que les tétradrachmes les plus anciens datent du temps de Solon, il faut avouer qu'ils marquent un progrès étonnant sur les monnaies grecques qui en sont le plus rapprochées dans le temps. En effet, non seulement leurs dimensions sont plus considérables (dans le système eubéique, dont ils avaient adopté l'étalon, le statère était encore le didrachme), mais ils portaient aussi des figures sur les deux faces tandis que les autres monnaies très archaïques ne présentaient, au revers, qu'un carré ou tout autre ornement analogue estampillé en creux, et enfin le nom de la ville s'y trouvait distinctement indiqué (dans ce but, Corinthe avait déjà employé le φ , première lettre du nom de cette ville). Les monnaies de Solon marquent donc une étape très importante dans le développement des anciennes monnaies grecques.

On a fait à l'hypothèse qui rapporte au temps de Solon les plus anciens tétradrachmes d'Athènes, cette objection, d'ordre épigraphique, que la lettre Θ , du nom de la ville, est écrite comme on l'écrivait plus tard c'est-à-dire avec un point au milieu, et non pas avec une croix, mais M. HEAD¹ a définitivement réfuté cette objection en admettant que la forme simplifiée a été employée en Attique plus tôt qu'ailleurs et que les tétradrachmes dont le thêta présente, au milieu, une croix, et qui doivent dater d'une époque relativement récente de ces premiers temps archaïques, ont probablement été frappés en Eubée par Pisistrate, lors de son exil.

¹ Cat. of Greek coins, Attica, Introd. p. XVI, XX—XXI.

Voilà donc, jusqu'à nouvel ordre, le résultat de notre enquête: L'activité de Solon se trouve représentée dans le domaine monétaire par des mesures importantes, qui ont exercé sur le développement de la monnaie en Grèce une influence considérable. Il convient toutefois de considérer les diverses objections et hypothèses qui ont été émises.

Deux passages différents, appartenant à la littérature ancienne, ont été invoqués au cours de la discussion qui s'est élevée sur l'origine des monnaies d'Athènes les plus archaïques. Dans les *Économiques* attribuées à Aristote on trouve mentionnés, aux premiers chapitres du livre II les divers procédés employés par des tyrans pour augmenter le revenu public¹. Nous apprenons entre autres choses qu'Hippias avait démonétisé la monnaie d'Athènes; il en aurait fixé la valeur avant de la faire rentrer et une fois les pièces rentrées sous prétexte d'une nouvelle frappe il les aurait remises en circulation. — Un tel retrait de la monnaie en cours a donc dû être regardée à cette époque comme une mesure inaccoutumée. Hippias aura profité de cette opération en fixant comme il lui plaisait la valeur de la monnaie rentrée (celle de Solon). De ce passage d'Aristote nous pouvons sans doute tirer en outre un renseignement très intéressant: c'est sous Hippias que fut renouvelé le coin de la monnaie. Ceci s'accorde très bien avec ce qui a été dit plus haut sur la monnaie archaïque plus récente, que son style rattache à la période antérieure à la prise d'Athènes par les Perses (vers 520—480). Selon toute probabilité, cette monnaie au coin plus conforme à l'art d'une époque archaïque relativement récente est identique à celle émise par Hippias.

Cependant un assez grand nombre d'auteurs sont peu enclins à croire qu'il y a parmi les monnaies attiques, qui

¹ τὸ τε νόμισμα τὸ ὄν Ἀθηναίους ἀδόκιμον ἐποίησε. τάξας δὲ τιμὴν ἐκέλευσε πρὸς αὐτὸν ἀνακομίζειν· συνελθόντων δὲ ἐπὶ τῷ κόφῃ ἕτερον χαρακτῆρα ἐξέδωκε τὸ αὐτὸ ἀργύριον (p. 1347 a, 8).

sont restées, des pièces datant du temps de Solon; ils ont donné d'autres solutions du problème, se basant sur un autre passage que nous offre la littérature ancienne, et où il est aussi question de cette monnaie. En effet, on lit dans les scholies sur les *Oiseaux* d'Aristophane (au vers 1106), où les tétradrachmes d'Athènes sont désignés sous le nom de *γλαῦκες Λαυρωπιταί*, la note suivante¹ qui nous est donnée comme tirée de Philochore: „Suivant Philochore, la chouette était la marque empreinte sur le tétradrachme. Et le tétradrachme s'appelait chouette, car il avait pour marques cet oiseau ainsi que la tête d'Athéna, tandis que la monnaie antérieure était le didrachme ayant pour marque un bœuf (*βοῦν*)“. — Chez Pollux² nous trouvons également noté qu'autrefois le didrachme était la seule monnaie employée à Athènes et qu'on l'appelait „bœuf“ (*βοῦς*) parce qu'il avait pour type un bœuf.

Gust. Gilbert³ a fondé sur ces deux notes une explication qui diffère beaucoup de celle que nous avons donnée ci-dessus.



Fig. 4.

D'après lui la monnaie introduite par Solon était un didrachme, de poids eubéïque, dont il nous est parvenu des spécimens (fig. 4) marqués d'un côté d'une tête de bœuf et de l'autre d'un carré

en creux. M. Gilbert est d'avis que ces didrachmes sont ceux qui furent démonétisés par Hippias et pense qu'Hippias est le premier qui ait frappé des tétradrachmes.

Or il résulte avec évidence des expressions employées par Aristote (*Αθ. πολ.* X) que la monnaie de Solon était le tétra-

¹ ἡ γλαῦξ ἐπὶ χαράγματος ἦν τετραδράχμου ὡς Φιλόχορος· ἐκλήθη δὲ τὸ νόμισμα τὸ τετραδράχμον τότε ἡ γλαῦξ, ἦν γὰρ γλαῦξ ἐπίσημον καὶ πρόσωπον Ἀθηνᾶς, τῶν προτέρων διδράχμων ὄντων ἐπίσημον δὲ βοῦν ἐχόντων. Ce n'est que la première partie de cette note qui a été tirée de Philochore, le reste a été ajouté par le scholiaste d'une époque plus récente.

² Onomastikon IX, 60.

³ Neue Jahrb. f. Philol. u. Pädag. 1896. T. 153, p. 537—544.

drachme. Lorsqu'il dit en traitant des *changements* introduits par Solon: $\xi\nu \delta' \acute{o} \acute{\alpha}\rho\chi\alpha\iota\omicron\varsigma \chi\alpha\rho\alpha\kappa\tau\acute{\eta}\rho \delta\acute{\iota}\delta\rho\alpha\chi\mu\omicron\nu$, l'ensemble du passage en question indique clairement qu'il entend parler de la monnaie antérieure à celle frappée par Solon, c'est-à-dire de la monnaie primitive qui était restée en usage jusqu'à ce que Solon lui-même en adopta une autre: le tétradrachme. Donc, ce n'est pas Hippias qui introduisit le tétradrachme, et la monnaie au type de la tête de bœuf n'a pas été émise par Solon. Nous pouvons ajouter que cette dernière monnaie ne peut pas avoir précédé le tétradrachme; elle n'est pas identique au didrachme mentionné par Pollux et le scholiaste. Même si nous faisons abstraction de ce fait que les passages cités attribuent à ce didrachme un coin représentant un bœuf entier et non pas seulement une tête de bœuf, le style de la monnaie à la tête de bœuf est très certainement celui d'une époque postérieure à celle des plus anciens parmi les tétradrachmes qui nous restent. En outre, cette monnaie se rattache intimement à un petit groupe de monnaies qu'on est convenu de rapporter à la ville d'Érétrie (en Eubée). Parmi ces monnaies, il y en a une (fig. 5) qui présente sur l'une de ses faces la tête de Gorgone d'un style assez récent et sur l'autre la même tête de bœuf que



Fig. 5.

porte la monnaie objet du débat¹. Ces pièces eubéiques ne portent pas d'inscription; à la rigueur, on pourrait donc les rapporter à Athènes aussi bien qu'à Érétrie. Mais, leur style étant beaucoup plus récent que celui des plus anciennes pièces d'Athènes portant la tête d'Athéna et la chouette, elles feraient disparate dans la série de ces dernières et tomberaient

¹ Head, Brit. Mus. Catalogue of Greek coins. Central Greece. Pl. XXII 5 et 6.

d'ailleurs à une époque où les monnaies athéniennes étaient précisément marquées du nom de ville.

L'hypothèse dont nous venons de contester la justesse a été défendue en partie, et tout récemment, par M. A.-E.-J. HOLWERDA, le savant professeur d'archéologie à l'Université de Leyde¹. M. Holwerda reprend les objections soulevées par le numismate regretté, le Hollandais J.-P. SIX, contre la date qu'avait proposée M. Head. Suivant MM. Six et Holwerda la réforme d'Hippias aurait consisté dans l'introduction d'un nouvel étalon; M. Holwerda attribue au mot *χαρακτήρ* le sens de „étalon“; il suppose en outre qu'Hippias a émis (ou, du moins, qu'on l'a accusé plus tard d'avoir émis) les anciens didrachmes sous le nom de tétradrachmes, après les avoir frappés au coin nouveau: celui qui présente la tête d'Athéna et la chouette. Selon M. Holwerda c'est alors seulement que ces deux types ont été introduits. Il attribue à cette émission les plus anciens des tétradrachmes actuellement conservés où se trouve empreint le nom d'Athènes, et pense que la monnaie de Solon fut un didrachme pesant ce que pesait plus tard le tétradrachme; les mots *ἦν δ' ὁ ἀρχαῖος χαρακτήρ διδραχμον* signifieraient d'après lui: *das den Münzfuss bezeichnende Einheitsstück war Zweidrachmenstück* (*ἀρχαῖος* n'a pas été traduit). Selon cette manière de voir, Hippias aurait décrété que la pièce de monnaie qui autrefois se divisait en deux drachmes, fût désormais regardée comme équivalent de quatre; par cette mesure la valeur de la drachme aurait été réduite de moitié.

Plusieurs raisons nous empêchent d'accepter l'explication donnée par M. Holwerda. Tout d'abord nous ferons remarquer, que, comme il a été dit plus haut, il faut certainement comprendre par *ὁ ἀρχαῖος χαρακτήρ* celui qui avait été employé avant Solon et qui fut précisément changé par lui; l'exposé d'Aristote a pour but de montrer l'augmentation réalisée par

¹ Album gratulatorium in honorem Henrici van Herwerden. Utrecht 1902, p. 107 ss.

Solon dans les unités de poids et mesure et dans celle de la monnaie. C'est la même interprétation, erronée suivant nous, du mot *ἀρχαῖος* qui a amené le savant numismate anglais M. G. HILL (partisan de M. Head dans la question de date) à croire que la monnaie de Solon s'appelait didrachme tout en pesant autant que pesèrent dans la suite les tétradrachmes¹, et que la drachme de Solon valait le double de celle qui la remplaça. M. Hill cite à l'appui de son hypothèse l'existence de deux poids attiques des plus anciens qui aient été trouvés; J.-P. Six les avait déjà mentionnés dans la même intention². M. E. Pernice les rapporte d'après leurs caractères épigraphiques à une époque qui n'est pas très postérieure à Solon³. Sur l'un de ces poids on lit: *ἡμισυ ἕρπον δημόσιον Ἀθηναίων*; il pèse 426^{gr},6 c'est-à-dire exactement ce que pesait plus tard une mine monétaire attique; la désignation semble indiquer que l'unité pesait le double. L'autre poids porte l'indication: *δεχαστάτηρον* et pèse 177^{gr},52. S'il s'agit ici de statères monétaires, ce poids correspond, d'après toutes les vraisemblances, à 10 tétradrachmes de 17^{gr},75 chacun; c'est précisément ce que pesaient les tétradrachmes attiques. Rien d'étonnant à ce qu'on en ait conclu, un peu précipitamment, que du temps de Solon une mine équivalait à 200 des drachmes d'une époque plus récente et que les tétradrachmes introduits par Solon furent regardés en effet comme des didrachmes. Mais en réalité cette conclusion est dépourvue de tout fondement. Tout ce que nous pouvons inférer des poids en question c'est qu'à une certaine époque on a eu des poids de deux mines (200 drachmes) auxquelles correspondait comme moitié le poids qui nous est parvenu (celui de 100 drachmes); mais que la drachme d'alors ait valu le double de la drachme postérieure, c'est là une supposition gratuite. L'existence de

¹ Numism. Chron. 1897, p. 287.

² Numism. Chron. 1895, p. 177.

³ E. Pernice, *Griechische Gewichte*. Berlin 1894, p. 31.

poids de deux mines (200 drachmes) même du temps de Solon, n'a d'ailleurs rien qui doive nous surprendre, car avant lui l'emploi de poids correspondant à 100 didrachmes était tout naturel, le didrachme servant alors de statère, et on s'explique facilement que ces poids, basés sur le didrachme, soient restés en usage, et qu'on en ait fabriqué de nouveaux, même après l'introduction du système monétaire à tétradrachmes. Il va de soi qu'après aussi bien qu'avant la réforme de Solon un poids de 100 drachmes a dû être désigné comme la „moitié“ de ce poids de 100 didrachmes. Dès lors l'hypothèse des pseudodidrachmes (= tétradrachmes) de Solon devient inutile et nous comprenons l'expression d'Aristote disant que la monnaie primitive (*ἀρχαῖος*) était le didrachme tandis que la monnaie introduite par Solon (et toujours employée par les Athéniens) était le tétradrachme.

Poursuivant son hypothèse M. Hill, d'accord avec J.-P. Six, attribue à Hippias cette réforme de l'étalon qui aurait réduit de moitié le poids de la drachme et il explique dans le même sens le passage des *Économiques* II, 4 en supposant qu'après avoir fait rentrer la monnaie Hippias en aurait changé la dénomination pour rendre ensuite 50 pour 100 seulement de ce qu'il avait reçu. Cette supposition devient superflue du moment qu'on admet que la drachme de Solon a été la même dont on s'est servi plus tard et non pas le double. Nous devons en outre nous rendre compte que si la réforme monétaire de Solon consistait à avoir adopté le système eubéique, avec ses didrachmes (statères) et ses drachmes correspondantes pesant le même poids que les monnaies attiques postérieures, il serait étrange qu'il eût attribué aux tétradrachmes le nom de didrachmes, portant ainsi au double la valeur de la drachme. Lui-même fit frapper des drachmes; nous en possédons encore qui sont du même style que les tétradrachmes et dont le poids est celui des drachmes postérieures, mais il ne fit pas frapper de didrachmes (en tous

cas il n'en existe pas qui datent de cette époque) et cette espèce de monnaie n'a jamais été commune dans le système monétaire d'Athènes. Remarquons enfin qu'Aristote se serait probablement exprimé en d'autres termes si la réforme de Solon avait été ce que pensent MM. Six et Holwerda.

Nous attribuons plus de valeur à une autre objection de M. Holwerda, d'après laquelle le style des tétradrachmes les plus anciens n'indique pas une époque aussi reculée que celle de Solon¹. M. Holwerda énumère un certain nombre de reliefs du style le plus archaïque qu'il puisse trouver, il y signale les ressemblances qui les rattachent à quelques-uns des plus anciens tétradrachmes et qu'il juge suffisantes pour



Fig. 6.

Fig. 7.

nous interdire de faire remonter même les plus anciennes pièces à une époque antérieure aux dits reliefs. Mais cet argument n'est pas irréfutable. S'il nous restait d'autres reliefs d'une antiquité plus haute encore, il se peut qu'une comparaison entre ceux-ci et les plus anciens tétradrachmes fit constater des ressemblances encore plus frappantes. Quoi qu'il en soit, on devrait soumettre les plus anciennes peintures qui nous restent, à un examen approfondi, afin d'y découvrir peut-être des matériaux de comparaison (M. Holwerda se contente de citer le grand vase de Mélos représentant Apollon). Il nous semble d'ailleurs que M. Holwerda n'établit pas les distinctions nécessaires entre les différentes espèces de tétradrachmes appartenant au groupe le plus ancien. La série de spécimens bien conservés qui a été portée au Cata-

¹ Album gratulatorium p. 117.

logue du British Museum, où elle remplit deux planches, nous permet d'y constater une certaine évolution. On voit par exemple se succéder trois espèces de coiffures différentes (fig. 6, 7 et 8) dont les plus anciennes se retrouvent dans un



Fig. 8.

grand nombre de pièces. Les coiffures mettent du temps à changer, et nous devons accorder à chacune d'elles une durée raisonnable. Dans la dernière pièce (fig. 8) alléguée par M. Head, la tête d'Athéna présente la même coiffure que la statue de cette même déesse qui appartenait au fronton du temple des Pisistratides (fig. 9), sur l'Acropole, et elle lui ressemble à plusieurs autres égards. Cela



Fig. 9.

suffit pour nous permettre de conclure que les autres pièces doivent remonter plus haut dans le temps. D'après les calculs de M. Holwerda, les plus anciens tétradrachmes dateraient des premières années du règne d'Hippias (vers l'an 525) et le groupe de style archaïque plus récent aurait commencé à être frappé en l'an 508; il prétend donc faire tenir entre ces deux limites toutes les monnaies représentées sur les deux premières planches de M. Head. Selon nous, les modifications faibles, il est vrai, mais distinctes qu'on observe dans ces monnaies, témoignent d'un développement assez prolongé, qui a dû s'étendre sur les deux tiers d'un siècle.

Les pages consacrées par M. v. Wilamowitz à la réforme monétaire de Solon, dans son ouvrage intitulé „*Aristoteles und Athen*“ I 1893, p. 41—44, n'apportent pas de contribution importante à la solution du problème. Il juge très sévèrement Aristote.

M. C.-F. Lehmann a traité au point de vue métrologique le passage cité d'Aristote¹. Comme les indications d'Aristote ne s'accordent pas avec les hypothèses émises auparavant sur les mesures phidoniennes, etc., M. Lehmann est très enclin à faire subir au texte des corrections qui ne sont pas motivées philologiquement; mais on aboutit par un tel procédé à des résultats incertains et arbitraires d'où il est impossible de rien conclure. M. Lehmann est d'avis qu'Aristote se trompe, et il s'efforce de trouver les raisons qui ont pu l'induire en erreur; mais les cadres de la présente étude ne nous permettent pas de pénétrer plus avant dans cette question.

Le grand nombre d'interprétations et de théories émises au sujet de ce passage d'Aristote ont fait naître beaucoup de confusion. En discutant la vraisemblance des différentes hypothèses on a fini par s'écarter du sujet même et par ne plus distinguer très bien ce qui est dans les sources et ce qui n'y est pas. Témoin ce passage des *Économiques* qui ne contient rien sur l'abaissement de la drachme à la moitié de sa valeur. Dans le chap. X de l'*Αθην. πολ.* on ne fait pas attention au mot *ἀρχαῖος* qui désigne nécessairement, d'après le contexte, quelque chose d'antérieur à la réforme de Solon. (C'est bien aussi la signification que lui attribue l'édition Sandys et la traduction Kaibel et Kiessling.)

Restent les dernières lignes de ce passage d'Aristote qui nous intéresse ici. M. Hill maintient une opinion contraire à celle qui a été esquissée ci-dessus p. 311. D'après lui c'est le talent commercial qui dépassait de trois mines le talent monétaire. Il interprète donc *ἐπιδιενεμήθησαν* en ce sens qu'il

¹ Hermes 1892, p. 530—560.

fallait ajouter les trois mines au poids monétaire pour obtenir le poids commercial. Nous ne voyons pas ce qui pourrait justifier cette traduction, *ἐπί* préfixé au verbe devant indiquer que quelque chose est ajouté en plus (au poids rigoureusement exact).

Une autre question qui ne concerne qu'indirectement notre passage d'Aristote, mais qui a joué un rôle relativement considérable dans la discussion suscitée par lui, demande à être éclaircie. Il s'agit de cette tradition qui veut que la monnaie attique la plus ancienne ait eu pour marque un bœuf. Quelques-uns des auteurs qui hésitent à faire remonter les plus anciens tétradrachmes à une époque aussi reculée que celle de Solon, ont pensé que la monnaie marquée d'un bœuf pourrait bien être celle qui avait été introduite par lui. D'après MM. Gilbert et Holwerda, elle serait identique à cette monnaie portant une tête de bœuf qui a été mentionnée plus haut et que nous avons cru devoir rapporter à l'Eubée; elle ne peut pas dater du temps de Solon parce que son style est postérieur à celui des plus anciens tétradrachmes attiques que nous connaissons.

Les scholies sur les *Oiseaux* d'Aristophane (v. 1106; voir plus haut p. 316) nous apprennent que la monnaie remplacée par le tétradrachme était un didrachme ayant pour type un bœuf. Et nous lisons chez Pollux (IX, 60)¹: „l'ancienne monnaie des Athéniens était le didrachme; on la désignait sous le nom de bœuf parce qu'elle était marquée par un bœuf“. Il est donc certain que cette opinion a été généralement reçue à une époque postérieure. Nous sommes même informés par Plutarque² que Thésée fit frapper une monnaie dont le type était un bœuf; mais le caractère légendaire de ce renseignement ne fait plus de doute pour personne, et nous pouvons

¹ δίδραχμον τὸ παλαιὸν δὲ τοῦτ' ἦν Ἀθηναίσις νόμισμα, καὶ ἐκαλεῖτο βοῦς, ὅτι βοῦν εἶχεν ἐντετυπωμένον.

² Thésée, chap. XXV.

même indiquer l'origine probable de la légende. Si nous continuons la lecture du passage de Pollux dont le commencement a été cité plus haut, nous y apprenons ce qui suit: „Aux théories sacrées envoyées (d'Athènes) à Délos le héraut, à ce qu'on raconte, proclame, toutes les fois qu'un prix est conféré à quelqu'un, qu'il lui sera donné tel nombre de bœufs, et on lui donne alors pour chaque bœuf proclamé deux drachmes attiques. C'est ce qui a fait croire à quelques-uns que le bœuf est une monnaie spéciale aux habitants de Délos et non à ceux d'Athènes“ (IX, 61).

La tradition entière semble donc née de cet usage antique d'exprimer les valeurs „en bœufs“; nous le connaissons pour l'avoir déjà rencontré chez Homère et il s'était également conservé dans les vieilles formules rituelles et juridiques (lois de Dracon) qui ont pu donner lieu plus tard à une interprétation populaire. Des bœufs en chair et en os ont servi primitivement à mesurer les valeurs; mais les hommes d'époques postérieures, qui ne connaissaient plus que la monnaie comme expression commune des valeurs, se sont figuré que lorsque les vieilles formules évaluaient en bœufs le prix des objets il s'agissait là d'une monnaie qui aurait pris le nom du type qu'elle portait. Notre hypothèse d'une sorte d'étymologie populaire se trouve confirmée d'une manière assez curieuse par ces mots de Plutarque, qui après avoir parlé de la monnaie de Thésée marquée d'un bœuf ajoute ceci (*Thésée*, XXV): „A ce qu'on dit, c'est d'après cette monnaie qu'ont été dénommés l'hékatomboion et le dékaboion“¹. On a donc cru que les anciennes désignations telles que „la valeur de cent bœufs“, etc. se rapportaient à une monnaie primitive qui s'appelait „un bœuf“.

Cette croyance populaire à l'existence d'une ancienne monnaie (didrachme), appelée „bœuf“, a amené les savants anciens d'époque plus récente à supposer qu'il devait y avoir

¹ Ἄπ' ἐξείνου δέ φασι τὸ ἐκατόμβιον καὶ τὸ δεκάβοιον ὀνομασθῆναι.

quelque rapport entre cette tradition et le fait bien connu qu'avant l'émission des tétradrachmes (marqués d'une chouette) on avait employé une monnaie plus petite (le didrachme éginétique); et ils ont conclu à tort que ce didrachme était identique à la monnaie „au bœuf“ de la tradition populaire. Du moment qu'on s'explique si bien comment a pu naître la légende d'une très ancienne monnaie (celle de Thésée) qui aurait été marquée d'un bœuf et désignée d'après cette marque, les numismates pourront se dispenser à l'avenir d'en faire l'objet de leurs recherches.

II.

Au Cabinet Royal des Médailles de Copenhague se trouve conservé un fragment de monnaie arrondi qui a été taillé dans une pièce de tétradrachme attique de style archaïque postérieur. Le droit de la monnaie primitive avait été rongé par l'oxyde à ce point que la pièce n'avait plus que la moitié de l'épaisseur ordinaire. Au revers, on ne voit dans le fragment que la tête de la chouette et la moitié de son corps ainsi que les deux lettres A O, le tout de dimensions excessivement grandes comparées à celles du fragment entier. Au droit, une main moderne a tirée parti des nervures et rugosités produites par les hasards de l'oxydation pour construire une Victoire ailée figurée jusqu'aux genoux et portant un trophée dans sa main gauche; le motif a été emprunté à celui de la Niké représentée sur les monnaies d'or de Pyrrhus¹.

Il est regrettable qu'un homme aussi compétent que F. Münter ait pu se laisser tromper par ce pastiche moderne, au point de l'admettre dans son médaillier, d'où il a passé dans le Cabinet Royal des Médailles. On en trouve la

¹ B. Head, *Guide*, pl. 46, 24—26.

description suivante au n° 1809 du Catalogue du Museum Mûnter. I, 1836: „*Victoria adversa gradiens alis, ut videtur, explicatis, sinistrâ tropæum*“ (réimprimée par Akerman, en 1837).

En 1858, E. Beulé a donné dans la Revue numismatique (N. sér., III p. 357—361) une description de la même pièce accompagnée d'un dessin qu'il avait fait faire à Copenhague. Il y rattache des recherches sur la date d'émission de cette „monnaie“ et regarde comme probable qu'elle date du temps de Conon (vers 394). Beulé fait en outre remarquer ce qu'il y a de singulier dans ce fait que le droit ne présente pas la tête d'Athéna, comme c'est le cas pour les autres monnaies d'argent émises à Athènes; quant au prétendu trophée que tient la main gauche de Niké, il y voit le palladium monté sur „une espèce d'étendard à franges“; chose assez surprenante en effet.

Les numismates les plus distingués se sont prononcés sur l'origine de cette malheureuse „drachme“. (Le poids en est de 4^{gr},26). Le Numismatic Commentary on Pausanias publié par MM. Imhoof Blumer et Percy Gardner, pl. AA XXIV, contient une phototypie représentant la face où se voit la prétendue Victoire. Cette reproduction a dû être faite d'après quelque moulage qui ne permettait pas d'apprécier l'état réel de la pièce. Le texte qui l'accompagne fait observer que la Niké y est représentée portant un casque, ce qui pourrait indiquer qu'on avait plutôt affaire ici à une figure d'Athéna, et que la présence du palladium semblerait plaider en faveur de cette hypothèse.

Vu le grand nombre des publications relatives à la prétendue drachme du temps de Conon, M. Barclay Head a dû en faire mention dans son Catalogue des monnaies conservées au British Museum (Attica). Londres 1888. Préf. p. XXXII suiv., tout en avouant ses doutes sur l'époque à laquelle il fallait l'attribuer. Il a très bien vu que la chouette et la

légende du revers sont les mêmes que sur la série de tétradrachmes assez grossiers en style archaïque récent, qui ont été représentés par lui dans son Catalogue, pl. V 3—6.

Il nous a donc semblé qu'en considération de toute la peine perdue en inutiles efforts pour débrouiller la date et le type de cette pièce „unique“, le devoir incombait aux numismates danois d'éclaircir cette question afin qu'à l'avenir on n'ait pas à s'occuper d'elle en étudiant les monnaies d'Athènes.